COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 FEVRIER 2019

Présents : Douin Y, Rousch H, Meyers l, Croes D, Maurage D, Hakin L, Vincent JM

Excusé : Junius C

1. *Situation administrative* :

La suppression de la double appartenance (exception super division) a eu pour effet de voir 83 joueurs qui étaient dans cette situation de ne pas se ré-affilier pour la saison en cours. Ces chiffres sont pour l’ensemble de l’aile francophone.

La perte d’affilié par rapport à la saison dernière au même moment, pour notre province, est de 75. Les chiffres en détail – 85 affiliés joueurs, + 23 affiliés non-joueurs, - 6 licence A, -14 joueurs mi-saison, + 6 joueurs en individuel, + 3 joueurs en superdivision.

Dans le même ordre d’idée nous constatons également que le dynamisme au niveau de certains clubs est en perte de vitesse. Le constat se situe principalement au niveau de la pénibilité de trouver de nouveaux bénévoles lié probablement aussi à l’engagement en interclubs et dans la vie du club de la part des affiliés.

Un premier bilan des amendes est également tiré après le premier tour.

2018-2019 : 2993 euros dont 5 FFG (1250 euros) 1639 euros interclubs messieurs 104 euros interclubs dames résultant de 174 infractions.

2017-2018 : 5005 euros dont 7 FFG (1255 euros) 3750 euros pour l’interclubs résultants de 318 infractions.

Nous avons aussi dû appliquer le retrait de points (32) pour les équipes en infraction avec la règle concernant la présence des 4 joueurs. Certaines auraient pu être évitées simplement en inversant des joueurs dans la même équipe. (Joueurs à classement égaux WO en position 3 et présent en position 4). Dans ces cas nous devons malheureusement laisser la composition de l’équipe telle qu’elle a été alignée sur la feuille de match.

Pour les premières journées du second tour, 20 points ont dû être retirés aux différentes équipes en infraction.

On déplore un nouveau FFG, il s’agit d’Ozanam A en division 2.

1. *Championnat de Belgique* :

Les inscriptions pour les championnats de Belgique jeunes se sont faites sans le moindre souci.

En ce qui concerne les doubles, un rappel a été adressé aux responsables des clubs dont certains joueurs n’avaient pas encore confirmé leurs inscriptions.

En ce qui concerne les simples, les joueurs qui n’auront pas à la date butoir enregistré leur inscription seront automatiquement remplacé par les réserves.

Rappel, pour les vétérans ayant participé soit aux championnats provinciaux, soit au critérium et donc inscrits d’office aux championnats de Belgique, ceux-ci devront impérativement se désinscrire en cas de non-participation.

1. *Amende en compétition* :

A l’heure actuelle, ce sont les clubs qui reçoivent avec la facture de la trésorerie provinciale les montants qui sont imputés aux joueurs en défaut lors de compétitions individuelles.

Ce système est celui qui est prévu par les règlements. Nous allons dès à présent, prévenir le club, dès qu’une amende doit être perçue à l’encontre d’un affilié, ainsi le club sera averti en temps et en heure.

Une adaptation pour une éventuelle suspension liée à des dettes devrait voir le jour d’ici peu, à savoir que les suspensions seraient liées au niveau de pouvoir auquel elles se rapportent. (exemple : dette pour un tournoi national = suspension pour les compétions individuelles nationales…….).

1. *Réunion sport pour tous* :

Lors de cette réunion deux débats principaux, la santé de l’interclubs dames et les remèdes à y apporter. L’étude des 18 propositions de modifications de règlements, dont certaines étaient liées à l’interclubs dames.

Au niveau des dames, à l’instar du BBW, imposer au fur et à mesure que les dames (jusqu’à un certain classement, voir âge) ne pourraient participer à l’interclubs messieurs que si elles ont effectivement participé à l’interclubs dames.

Si la règle obligeant l’inscription d’une équipe dames lorsque le quota de dames est atteint sur la liste des forces messieurs resterait d’application. Les dames supplémentaires ne pourraient venir s’ajouter que si elles jouent en dames. Nous attendons encore les textes et la manière exacte dont c’est d’application au BBW pour nous faire une idée plus précise.

En outre, les joueuses NC ne pourraient plus venir s’ajouter sur la liste des forces messieurs sans compter pour le quota.

Dans les propositions de règlement, il reste un point sur lequel il n’a pas été possible de se prononcer. Il s’agit de la nouvelle superdivision bis pour laquelle il subsiste trop de points d’interrogation quant à son déroulement. Ce point doit d’abord être amandé avant de prendre position.

1. *Règlement sportif liégeois* :

Nous sommes probablement la seule province qui n’a pas de règlement sportif. Nous voulons y remédier.

C’est pourquoi les différentes particularités de notre province seront rassemblées dans un règlement. A l’heure actuelle celles-ci sont reprises de manière informelle sur le site de la province et sont rappelées lors des différentes assemblées générales.

On devrait donc retrouver, notamment, dans ce règlement les points suivants :

* Le report des matchs avant la première semaine libre d’interclubs
* Les remises pour intempéries
* Les règles spéciales pour l’interclubs
* Le tirage au sort des championnats provinciaux série B
* Le coaching en compétition individuelle
* La division 7
* Les dérogations non obligatoires des dames
1. *Divers* :
* La labellisation sera définitivement opérationnelle dans les jours qui suivent. Vous pourrez aller dans votre espace personnel de secrétaire pour y apporter tous les renseignements utiles.
* Il y a du nouveau en matière d’ASBL. Les ASBL sont assimilées à des entreprises commerciales. Celles-doivent communiquer pour le 31 mars les coordonnées de leurs administrateurs ainsi que de leurs gestionnaires.
* L’assemblée générale de l’aile francophone aura lieu le mardi 26 mars 2019.
* Une discussion au sujet de l’organisation des critériums PPM avec des possibilités de délocalisation est entamée et sera poursuivie prochainement. Il nous paraît important de fidéliser les jeunes joueurs en apportant des compétitions conviviales et adaptées à leurs niveaux.